



GESTION DES INTERCULTURES

Destruction... mais aussi valorisation : les éléments clés à prendre en compte

Le 15 novembre annonce le début de l'autorisation de détruire la plupart des cultures intermédiaires piégées à nitrates. Dans le cadre de la convention Nitrawal, l'UCL étudie la thématique de ces intercultures. Voici un éclairage sur les différents modes de destruction des cîpans, les spécificités de ces couverts valorisés en SIE, et leurs possibilités de valorisation en fourrage.

L'UCL a réalisé plusieurs essais de destruction des intercultures, d'où il ressort une série d'éléments de nature à influencer le choix du mode de destruction préféré, à commencer par la **position de l'interculture**. C'est ainsi que les plantes gelives (moutarde, phacélie, avoine de printemps...) seront détruites durant l'hiver si les températures sont suffisamment basses pendant plusieurs jours. Remarquons que la sensibilité au gel dépend du développement du couvert. Les couverts semés tardivement et donc peu développés sont moins sensibles au gel ! Des espèces telles que le rygier, le sarrasin, le tournesol ou le moha sont particulièrement sensibles au gel, mais nécessitent de la chaleur pour leur croissance et donc également une implantation hâtive (début août).

Mais aussi...

Le type de destruction peut donc aussi être raisonné selon le **développement du couvert**. Un couvert comprenant des espèces à haut potentiel de croissance et semé tôt aura un impact intéressant sur la réduction de l'azote potentiellement lessivable et permettra d'augmenter la quantité d'éléments retournés au sol (carbone, azote, etc.). Le couvert très développé nécessitera le passage d'un outil supplémentaire, par exemple d'un broyeur, avant l'incorporation. À l'inverse, un couvert peu développé pourra être directement incorporé par un labour ou un travail superficiel avec un outil à disques par exemple.

Le développement du couvert peut aussi vous conduire à privilégier un mode de destruction mécanique plutôt que chimique, la destruction chimique étant interdite pour les couverts ayant atteint le stade de floraison et pour les couverts valorisés en SIE. Enfin, les résultats des expérimentations menées par l'UCL montrent également que les conditions de portance du sol lors d'une destruction mécanique influencent souvent la qualité du travail de destruction et impactent le développement de la culture suivante. Ainsi, un mulchage par incorporation d'un couvert bien développé à disques d'un couvert bien développé

Date de destruction, à quoi faut-il veiller ?

Il y a tout d'abord les aspects réglementaires. Le tableau ci-joint présente les dates de destruction autorisées pour les cultures intermédiaires piégées à nitrates (cîpans) et les surfaces d'intérêt écologique (SIE).

Outre les aspects réglementaires, il faut veiller à ne pas pénaliser l'implantation et le développement de la culture suivante. Il est conseillé de respecter un certain délai (de quelques semaines à 2 mois pour les cultures nécessitant une préparation fine) entre la destruction et

Intercultures SIE : les particularités de leur destruction...

Mise à part la durée de végétation de minimum 3 mois et l'interdiction de destruction par désherbage chimique, les mélanges de couverts valorisés en surfaces d'intérêt écologique sont à considérer comme les autres cîpans avec la particularité que les couverts seront parfois très développés et comprennent au moins deux espèces. Il faut alors pour les détruire appliquer la technique

... et leur valorisation fourragère

Il est également possible de laisser les surfaces d'intérêt écologique jusqu'au printemps et de les faucher avant la destruction. Dans ce cas, il faut prévoir un semis comprenant des espèces non gelives et à bon potentiel de croissance en sortie d'hiver. On peut par exemple associer une graminée telle que le ray-grass d'Italie (20 kg/ha), le seigle fourrager (80 kg/ha) ou l'avoine d'hiver (80 kg/ha) avec une légumineuse telle que du trèfle incarnat (10 kg/ha), de la vesce d'hiver (20 kg/ha), des fèves (80 kg/ha) ou du pois fourrager d'hiver (25 kg/ha). L'UCL travaille actuellement sur ce type de production en interculture longue (céréal-réale-mais ou céréale-culture longue) et les résultats seront publiés l'année prochaine. Il ressort de ces essais qu'en cas de printemps prenant du ray-grass sec, les couverts peuvent pénaliser la culture suivante suite à un assèchement plus prononcé du profil.

D'après Nitrawal, Caroline Decoster, Marc De Toffoli, Fwa
Plus d'informations : info@nitrawal.be ou 081/62.73.07

PGDA partout en Wallonie		Date de semis	Date de destruction
Si apport de matière organique entre le 01/07 et le 15/09	Jusqu'au 15/09	A partir du 15/11	A partir du 15/11
Sur partie en pente des parcelles R10-R15	Jusqu'au 15/09	A partir du 01/01	A partir du 01/01
PGDA en zone vulnérable			
Obligation de couverture de 90% de la SAU récoltée avant le 01/09 et emblavée après le 01/01 de l'année suivante	Jusqu'au 15/09	A partir du 15/11	A partir du 01/10
Pour toute culture de légumineuse récoltée avant le 01/08 et suivie d'un froment	Jusqu'au 01/09	A partir du 01/10	A partir du 01/10
Verdissement - SIE			
Couverture de sol	Entre le 01/07 et le 01/10, à partir du 01/06 en cas de sous-semis	Délai de 3 mois entre le semis et la destruction	

* Dans le cas d'un couvert PGDA valorisé en SIE, il faut respecter les obligations les plus strictes

Que dit le PGDA ?

La destruction chimique ou mécanique des prairies permanentes est autorisée du 1^{er} février au 31 mai uniquement. Aucune destruction n'est autorisée en dehors de ces dates. D'autre part, il est interdit : - d'épandre de l'azote organique pendant les 2 années qui suivent la destruction ; - d'épandre de l'azote minéral pendant la première année qui suit la destruction ; Ces mesures visent à limiter le lessivage du nitrates en profondeur contaminant les nappes phréatiques. Une pratique permanente peut libérer des quantités d'azote très importantes (allant jusqu'à 400 kg/ha).

Limiter le lessivage

Ces mesures visent à limiter le lessivage du nitrates en profondeur contaminant les nappes phréatiques. Une pratique permanente peut libérer des quantités d'azote très importantes (allant jusqu'à 400 kg/ha).

DESTRUCTION D'UNE PRAIRIE

Au printemps